

## Rapport de la commission ordinaire traitant le Préavis 2021/14, concernant l'extension et le financement du réseau MobiChablais sur le territoire de Bex.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Notre commission composée de Sylvie Delalande Derrac, Fabienne Lauber, Marianne Marsden, Marc Mundler et le soussigné, s'est réunie le 21 septembre 2021 à 18h30 au bâtiment communal. Fabienne Lauber s'étant excusée elle a mentionné par mail qu'elle n'avait pas de question et qu'elle était favorable au préavis.

Nous tenons à remercier le Municipal Michael Dupertuis pour les réponses à toutes les questions que nous lui avons posées.

Les TPC ne font pas de bénéfice et la totalité de la somme de la participation aux frais d'investissement, sera utilisée à des fins de marketing pour favoriser l'utilisation des transports publics sur le territoire de Bex.

En ce qui concerne un éventuel ajustement annuel des coûts, le calcul se fait une fois par année, soit 1/3 concerne la population et 2/3 concerne la distance parcourue et le nombre d'heures d'utilisation.

La péréquation est garantie tant qu'elle n'est pas supprimée par le canton. Pour pouvoir bénéficier de cette péréquation, il est impératif d'avoir une ligne urbaine, ce qui n'est pas le cas avec le bus d'Alex Ecuyer.

Actuellement les enfants des Dévens, qui utilisent les transports publics pour se rendre à l'école ont un abonnement et depuis janvier 2022, il en sera de-même pour les enfants du Châtel. Cet abonnement comprend une zone Mobilis. La Municipalité est actuellement en négociation avec les TPC pour les trajets à la piscine d'Ollon, car le trajet comprend deux zones.

Un billet d'une durée d'une heure pour une zone Mobilis, coûte CHF 3.00 pour le plein tarif et CHF 2.40 avec un abonnement  $\frac{1}{2}$  tarif.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission ordinaire à l'unanimité accepte les conclusions suivantes :

**Vu** Le préavis municipal complémentaire 2021/14 concernant l'extension et le financement du réseau MobiChablais sur le territoire de Bex ;

**Oùï** Le rapport des commissions ordinaires et des finances, chargées d'étudier ce préavis ;

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- a) D'autoriser la Municipalité à signer la convention d'engagement pour que la Commune de Bex, rejoigne le réseau MobiChablais ;
- b) De participer aux investissements des communes fondatrices de « MobiChablais par un montant unique de fr. 113'275.-- ;
- c) D'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 113'725.-- ;
- d) D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant par le débit du compte 9282.013 « réserve rénovation technique du BVB » ;
- e) De financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021, que le Conseil communal a voté dans sa séance du 5 octobre 2016 ;
- f) De classer le postulat « Rejoignons le réseau MobiChablais ».

Bex, le 25 septembre 2021

Pour la commission ordinaire

Tristan Matile

